Procès Verbal

Séance du 1er Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier du mois de février à 10 heures, le CSEE dûment convoqué le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle Océane de la CCIR Hauts de France, sous la présidence de M. David Brusselle.

Etaient Présents Représentants titulaires du personnel :

Nom - Prénom	Présent	Excusé	A distance
BAHCIC Marie-Isabelle	X		
DELERUE Dorothée	X		
FERFAILLE Hugo	X		
FOURNIER Jérôme	X		
HENNEBELLE Laurence	X		
LAHMIDI Brahim Remplacé par Laurence Herman		X	
LAMALETIE Bastien	X		
LAVERAT Thierry	X		
LE MIGNON Virginie	X		
LEMAITRE François	X		
MEISSNER Agnès	X		
PUCHOIS Bernard	X		
THUILLARD Céline	X		
VILLELLA Michel	X		
WAELES Alicia remplacée par Sarah Devin		X	

Etaient Présents Représentants « Suppléants » du personnel :

Nom - Prénom	Présent	Excusé	A distance
HERMANT Laurence Remplace LAHMIDI Brahim	X		

DEVIN Sarah remplace Alicia Waeles	X		

Etaient présents Représentants Employeur

Nom - Prénom	Présent	Excusé	A distance
BRUSSELLE David (Président)	X		
COTHENET François	X		
LIPKIEWICZ François	X		
VASSEL Nathalie	X		

Etait présent Représentant syndical

Laurent VANDEWOESTYNE pour le syndicat UNSA

Etaient invités

Christophe Houbert, Directeur régional de la Formation

Jean-Marc Duriez, Responsable de la Business Unit Formation Continue

En raison de la présence de Christophe Houbert et de Jean-Marc Duriez, l'ordre du jour a été modifié.

L'ordre du jour est le suivant :

1) **Avis sur la mise en place de la Business Unit Formation continue**

Christophe Houbert a présenté l'organisation de la formation. Aujourd'hui, la Formation représente 235 collaborateurs avec un chiffres d'affaires de 40 M d'euros.

Le constat est le suivant :

- l'apprentissage occupe une grande partie de l'activité et prend une part de plus en plus importante. Mais en raison de la réforme, les coûts / contrats vont diminuer

- la formation concernant les demandeurs d'emploi repose sur des appels d'offres
- Pour le PIC, les fonds sont de moins en moins importants donc les commandes diminuent
- le seul marché ou l'on maîtrise les coûts c'est la formation continue.

Fort de ce constat, la Direction a souhaité mettre en place une Business Unit Formation Continue. Elle a confié cette mission à Jean-Marc Duriez.
L'ambition de cette Business Unit est :
- d'être un des leaders de la formation continue sur les Hauts de France en devenant le partenaire privilégié des entreprises pour la mise en œuvre de leurs plans de développement des compétences de leurs salariés.
- de développer les affaires afin d'atteindre comme résultat. L'objectif est d'atteindre les 10 M de chiffres d'affaires dans les 3 ans
- de valoriser la force du Réseau Formation.

Pour y réussir, cette Business Unit va mettre en place :
- une marque unique, Laho
- une équipe régionale dédiée exclusivement à la formation continue composée de responsables d'activités, de commerciaux itinérants et d'administratifs. Un organigramme a été présenté aux membres du CSEE.

Officiellement depuis le 1er janvier 2023, cette équipe est opérationnelle.
Christophe Houbert rappelle que nous sommes dans une démarche « Je vends, je produits, j'administre ». La CCI Hauts de France a la parfaite maîtrise du process et de la démarche commerciale.

David Brusselle évoque ensuite le catalogue de la formation. L'idée est de développer l'impact économique et financier de nos marchés en région. Cela sera simplifié par la marque unique. La nouveauté : les lignes produits sont référencées dans le guide de la formation. De plus, une nouvelle ligne a été créée : la ligne Rev 3 avec l'Académy Rev 3.
Le but est le renforcement de nos lignes produits existantes avec pour enjeu : une activité renforcée.
Enfin, David BRUSSELLE souhaite un meilleur référencement sur les outils digitaux. Dans ce sens, une refonte du site internet de la formation est en cours et ce nouveau site sera opérationnel lors de l'inauguration de la marque, Laho.

Cette nouvelle organisation n'est pas sans conséquence sur les collaborateurs, qui seront tous sous la direction de Jean-Marc Duriez. Mais l'important est de garder l'implantation géographique de chaque collaborateur. La DRH a été en lien avec l'ensemble des collaborateurs sur le sujet. Un séminaire de lancement de cette Business Unit a eu lieu début janvier. David Brusselle évoque la possibilité de faire des points réguliers lors de nos CSEE.

Michel Villella demande s'il est possible d'obtenir un timing d'étape sur la mise en place de cette Business Unit et des documents sur les postes des collaborateurs impactés.

David Brusselle rappelle qu'il n'y a pas d'impacts pour tous les collaborateurs. Certes, il y a une évolution managériale et une revue des collaborateurs impactés sera envoyée aux membres du CSEE.

Pour Laurent VANDEWOESTYNE, au vu de la montée en puissance souhaitée de cette Business Unit, des recrutements sont ils envisagés ?

Christophe Houbert informe qu'un diagnostic de la partie administrative a été réalisé. Pour un CA de 10 M d'euros, il faudra sans doute renforcer l'équipe administrative.
David Brusselle rappelle également que certaines lignes métier concentrent beaucoup d'activités, de clients. Par exemple, la ligne métier Management représente 30% de l'activité. Il faut donc être vigilant en terme d'anticipation pour éviter un affaissement d'une ligne. En revanche, sur des nouvelles lignes comme REV 3, les besoins vont monter crescendo.

Bastien LAMALETIE souhaite savoir si cette Business Unit va faire appel aux formateurs présents sur site. Actuellement elle fait appel à des prestataires.

David BRUSSELLE rappelle que la majorité des formations de cette Business Unit se réalise en entreprise ou sur site. Aussi, la Direction souhaite que les sites consulaires deviennent des lieux de formation. D'ailleurs, le logo Laho sera apposé sur l'ensemble de nos bâtiments. Les méthodes d'enseignement évoluent (e-learning…), il faut que la CCI Hauts de France les développe afin d'être capable de répondre aux appels d'offres d'entreprises au national.

Agnès MEISSNER demande s'il serait envisageable que les conseillers appuis, experts dans un domaine, sur la base du volontariat, puissent animer ces formations. David BRUSSELLE n'y est pas du tout opposé. Sur certaines lignes, comme REV3, aujourd'hui peu de formateurs ont été identifiés.

Virginie LE MIGNON souligne la nécessité d'une complémentarité entre l'appui consulaire et la formation et non pas de concurrence. Il faut une véritable symbiose qui passe par une meilleure communication entre la formation et l'appui.

Jérôme FOURNIER souhaite savoir si la formation transmet des leads à l'appui car il est normal de transmettre des besoins à la formation mais il doit y avoir une réciprocité vis-à -vis de l'appui. Jean-Marc Duriez répond qu'à ce jour peu de transmis pour ne pas dire aucun. La formation n'a pas forcément toute la connaissance des produits. David BRUSSELLE annonce le lancement prochainement d'un guide de l'offre produits à destination d'une entreprise.

Un avis du CSEE sera rendu lors du prochain CSEE.

2) Information sur les travaux du CFA de Laon

Actuellement deux projets sont retenus.

Historiquement, le CFA de Laon était pourvu d'un internat. Aujourd'hui, la CCI Hauts de France ne propose plus ce service. L'idée est donc de réhabiliter l'internat (appelé Bâtiment E).
Au rez-de-chaussée, un amphithéâtre va voir le jour. A l'étage, les cloisons vont être cassées et des salles de formation vont être créées. L'échéancier va de février à septembre.
De façon concomitante, et un peu décalée, de septembre à la fin de l'année, le bâtiment principal va être également rénové. A l'entrée, on trouve un local réservé au gardien, des bureaux et des sanitaires. Toutes les cloisons vont être cassées et des bureaux indépendants vont être créés. Les travaux vont être réalisés par tiroir. Une fois les travaux terminés au bâtiment E, les collaborateurs vont l'intégrer et les travaux du bâtiment principal pourront commencer.
Le coût des travaux est de 729 000 euros dont 409 000 euros de subventions.

Les travaux ont commencé et Bastien LAMALETIE constate des nuisances sonores importantes. Dans ce cas, Bastien LAMALETIE demande s'il serait possible de bénéficier de plus de souplesse au niveau du télétravail pour l'ensemble des collaborateurs impactés et notamment de permettre aux formateurs d'effectuer leurs heures de préparations/corrections en télétravail. La Direction y est favorable. Enfin, Bastien LAMALETIE demande à la Direction d'être vigilants face aux nuisances lors des examens des apprenants.

3) Avis sur le déménagement de Startevo Boulogne-sur-Mer

Bernard PUCHOIS fait la lecture de l'avis (en annexe 1)

David BRUSSELLE approuve cet avis et demande à Christophe Houbert d'étudier la possibilité de trouver des locaux à louer le temps des travaux.

4) Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Un mail va être envoyé à l'ensemble du personnel afin de les informer de la mise à disposition des procès- verbaux dans l'intranet.

5) Conclusions sur les avis

- Lecture de l'avis du CSEE concernant la mutation d'un agent de formalité CFE au sein de la CCI Littoral Hauts de France (Annexe 2.)

- Lecture de l'avis du CSEE concernant le projet de déménagement de l'agence de Boulogne-sur-Mer (Annexe 3).

6) Informations sur les réunions de commissions

La commission CSSCT a défini ses dates de réunions de la commission.

- Mercredi 29 MARS 2023, l'après-midi en présentiel à LILLE.
- Vendredi 2 JUIN 2023, présentiel ou visioconférence à 10h à LILLE.

- Mercredi 6 SEPTEMBRE 2023, présentiel ou visioconférence à 10h à LILLE.
- Mardi 31 OCTOBRE 2023, présentiel ou visioconférence à 10h à LILLE.

La commission CSSCT a également nommé au sein de sa commission des référents pour une meilleure répartition sur le territoire. Leur mission : traiter les demandes de premiers niveaux et venir en appui des représentants de proximité si besoin.

HENNEBELLE Laurence (titulaire) CCI Littoral Hauts de France
LAMALETIE Bastien (titulaire) CCI Aisne
MEISSNER Agnès (titulaire) CCI Artois
PAYEN Aude (suppléante) CCI Amiens-Picardie
POTEAU Tapio (suppléant) CCI Région
THUILLARD Céline (titulaire) CCI Oise
TRIBONDEAU Magali (suppléante) CCI Grand Lille
VILLELLA Michel (titulaire) CCI Grand Hainaut

La commission ASC a défini ses dates de réunions.

- Le 03 avril en visioconférence
- Le 12 juin en visioconférence
- Le 3 juillet en visioconférence
- Le 11 septembre en visioconférence
- Le 13 novembre en visioconférence

7) Information sur le nom de domaine et adresse mail

Le nom de domaine et des adresses mails ont été créés pour un coût de 96,20 €.

8) Grille des prestations et critères d'attribution des œuvres sociales

	Montants	Conditions
Evénements Familiaux		
Naissance / Adoption	50,00 €	Naissance du 1er janvier au 31 décembre 2023, extrait d'acte de naissance/adoption, Chèques cadeaux pour le montant de la prestation. 6 mois de cotisation obligatoire.

PACS / Mariage (1 par collaborateur)	50,00 €	Extrait d'acte officiel. Chèques cadeaux pour le montant de la prestation. 6 mois de cotisation obligatoire.
Prestations à caractère collectif		
Noël du collaborateur Bon cadeau	A confirmer selon budget ASC	Personne présente au 31 octobre 2023. 6 mois de présence obligatoire.
Départ en Retraite		
Cadeau de départ	50,00 €	Chèques cadeaux pour le montant de la prestation. Justificatif de départ officiel.
Chèques Vacances		
Chèques vacances (un bon de commande sera transmis par mail)	Cotisation salarié(e) 80, 90, 100, 110 € selon la tranche salariale	Abondement du CSE selon 4 niveaux* : 120, 110, 100, 90. 1 période de commandes : avril/mai 2023. 6 mois de présence obligatoire.

*Critères retenus par tranches de salaire pour l'attribution des « chèques vacances » pour les personnels cotisants, ayant 6 mois de présence obligatoire à la date de la commande :

Tranche A : jusqu'à 1700 €
Tranche B : de 1701 à 2700 €
Tranche C : 2701 à 4000 €
Tranche D : + 4000 €

Calcul retenu pour les tranches de salaires : rémunération annuelle brut sur **13 mois** ramenée à **12 mois**

Pour les temps partiels, il faut tenir compte de la base temps plein

1 commande par collaborateur, valeur totale du chéquier **200,00** €, livraison prévue mai/juin 2023, pour les commandes confirmées et payées.

Prestations à caractère individuel

Allocation congé parental Article 27 ter du statut Personnel sous statut uniquement	**Aide sociale d'urgence** Personnel de statut et de droit privé

Les agents des Compagnies Consulaires placés en congé parental bénéficient, sur leur demande, d'une allocation. Cette allocation est fixée à un minimum équivalent à 180 points d'indice de rémunération pour une année complète. Elle est versée au moment du départ en congé parental par l'employeur de la Compagnie consulaire et proratisée en fonction de la quotité de congé prise. En cas de naissances multiples, l'allocation sera augmentée de 20 points par enfant. Le salarié en congé parental sera averti de la possibilité d'obtention de l'allocation. Sa demande devra être formulée par écrit à la Direction des Ressources Humaines de la CCIR pour chaque année en n+1.	Une aide sociale d'urgence peut être attribuée. La demande est réalisée auprès de la commission ASC, après avec les éléments pour permettre l'analyse de la demande du collaborateur. Le collaborateur fait sa demande à la commission ASC à l'adresse mail suivante : asc@cseccihdf.fr ou ▪ soit directement un Représentant du Personnel de son choix. Toutes les demandes seront traitées de manière confidentielle.

Billetterie et autres services	
Elle sera assurée par notre partenaire https://www.boutique.cseccihdf.fr	Achat direct par le personnel des prestations souhaitées, livraison par courrier à son domicile ou directement en ligne

Pour Noël, David BRUSSELLE souhaite harmoniser le moment de convivialité sur site. Sur chaque territoire, il y aura un sapin, un repas et un petit cadeau par collaborateur. Les directeurs exécutifs auront une enveloppe de 50€ par collaborateur pour organiser ce moment.

9) Choix du prestataire pour la plate-forme ASC

Les membres de l'ASC ont choisi le prestataire Dreamservices. Cette société est basée à Roubaix.
Le montant est de 11400 euros / an (13 800 € la première année, surcoût dû au paramétrage et la mise en place de site web), avec tacite reconduction si non dénonciation du contrat.

Le choix est voté à l'unanimité.

10) Les orientations budgétaires ASC du CSEE

François LEMAITRE présente le budget de l'ASC.

Budget ASC prévisionnel 2023

Postes et activités	Date	Nombre d'ayant droit de base	Taux de participation	Estimation du nombre de participants	Montant / Personne	Taux de subvention du CSE	Dépenses	Recettes	Solde
Abondement employeur								288 000 €	
Chèques vacances	15/03/2023			1 050	200 €	50%	210 000 €	105 000 €	
Weekend Capitale	25/02/2023			50			5 000 €	- €	
Voyages 1	15/11/2023			50			5 000 €	- €	
Voyages 2	15/11/2023			50			5 000 €	- €	
Déplacement parc attraction	15/12/2023			50			5 000 €	- €	
Site Kalidea	01/02/2023			880	- €	0%	8 800 €	- €	
Site plateforme ASC Dream services	01/02/2023			-	- €	0%	13 800 €	- €	
Evenements familiaux	15/09/2022			50	50 €	100%	2 500 €	- €	
Abondement activites sportives culturelles	15/06/2023			1 000	30 €		30 000 €		
Noel salariés Décembre 2023	30/11/2023			-			105 000 €		
Déplacements missions divers							3 000 €		
						Sous total	**393 100 €**	**393 000 €**	- 100 €

Le budget est voté à l'unanimité.

11) Information sur la situation de la CCI littoral Hauts de France

L'enquête est toujours en cours. Afin de respecter les deux parties, David BRUSSELLE ne peut pas s'exprimer sur le sujet et jusqu'à nouvel ordre, Thierry Mahaut assure le pilotage CCI par intérim.

12) Information sur l'état d'avancement des pompiers de Beauvais

28 collaborateurs sont concernés.
L'aéroport de Beauvais est géré par la CCI Oise depuis plus de 50 ans mais la DSP (délégation de service public) a été remise en concurrence par le SMABT (syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais Tillé) qui est propriétaire de l'équipement. Cette DSP est en cours de renouvellement dans le cadre d'un Appel d'Offres pour une durée de 30 ans. La CCIHF a l'ambition de répondre à cet appel d'offre et de se donner les moyens de garder dans le giron Hauts de France la gestion de cet équipement.
Quelques chiffres de l'aéroport :
- 4 millions de voyageurs et il est dans le top 10 des aéroports français.
- Trafic notamment vers Afrique du Nord.
- malgré le covid, situation financière positive. Post Covid, seul aéroport qui a rebondi avec un taux de croissance de 10 %.

- 2 avions qui sont basés (aéroport de Lille n'en a pas). L'intérêt est d'avoir des rotations plus nombreuses et donc un trafic voyageurs en augmentation.

LE 12/01, la CCI HF a déposé une candidature (acte de manifestation d'intérêt). La concurrence s'annonce rude (Vinci, Bouygues…). La CCI Hauts de France a monté un consortium (regroupement d'entreprise de différents profils notamment Transdev (exploitant actuel de l'aéroport).
Si la CCIHF est retenue comme candidate, on pourra travailler afin de répondre à l'Appel d'offres.
Dans ce cadre, les 28 pompiers sont dans une situation administrative particulière pour des raisons historiques. Aujourd'hui, ils sont employés par la CCI Hauts de France. Chaque mois, la CCIHF refacture à la SAGEB (société d'exploitation de l'aéroport). Dans le cadre du renouvellement de la DSP, quid de l'avenir des pompiers ?
Le schéma qui se met en place est le transfert volontaire des pompiers à la SAGEB. Actuellement des discussions ont lieu entre la CCI de l'Oise et les pompiers. La durée de travail et les primes doivent être étudiées. Aujourd'hui, les pompiers de Beauvais font des rotations de 24 heures, ce qui est interdit dans le code du travail. L'idée est donc de se rapprocher d'une organisation du travail qui leur permet d'avoir du temps libre au-delà de leur vacation mais en respectant les 12 heures d'affilée autorisées par le code du travail.
De plus, le passage de ces rotations de 24 à 12 heures va avoir des répercussions financières pour la SAGEB. En effet, elle va devoir recruter de nouveaux pompiers. Le conseil d'administration de la SAGEB doit valider ce projet.
Il faut donc trouver un terrain d'entente entre le salarié, l'employeur et la SAGEB.

13) Information sur un projet de mutation géographique

Lecture d'une note par François Cothenet (voir Annexe 4)

Vote des membres du CSEE :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

14) Point sur les représentants de proximité

La Direction organise une réunion avec les représentants de proximité. Elle aura lieu le 14 mars à 14h30 en visioconférence.

Suite à la démission de Virginie LE MIGNON au poste de représentant de proximité de la CCI Littoral et à la carence de candidat sur la CCI Amiens Picardie, un mail de relance va être envoyé aux collaborateurs.

15) Point sur les entretiens annuels et les objectifs à atteindre

Dorothée DELERUE s'étonne que les collaborateurs n'ont pas encore validé leurs objectifs dans leurs entretiens individuels alors que nous sommes déjà début février.

David BRUSSELLE informe que les entretiens débutent le 13 février 2023 et se terminent le 31 mars 2023.
S'agissant des objectifs, actuellement, CCI France se réorganise. Le DGA, Anthony VALENTINI devient Directeur et à ses côtés une adjointe a été recrutée Emma DELFAU. Son rôle est de piloter tous les dispositifs Appuis et dispositifs. La CCI Hauts de France est en attente de la déclinaison régionale des dispositifs. D'autant plus que 30% de la recette fiscale est conditionnée à l'atteinte de la performance.
Pour autant, d'autres objectifs avec le Conseil Régional et des conventions territoriales ont été signés, et il faut les réaliser dans l'attente des objectifs nationaux.

16) Information BDES

Nathalie VASSEL annonce que des ateliers sont organisés au niveau national par CCI France sur un modèle de BDES nationale.

Virginie LE MIGNON demande que les membres élus du CSEE aient un accès individuel à la BDES.

17) Point COVID

On entre dans l'air où le Covid devient une banalité. Donc à compter de ce jour, c'est la fin des arrêts de travail dérogatoire qui permettaient de ne pas être pénalisé par des jours de carence. C'est également la fin d'isolement pour les cas positifs et la réalisation d'un test au bout de 2 jours et la fin du suivi des cas contacts.

18) Information Référent RPS

Suite au futur départ de Lisa DUDENEY, la direction informe la nomination d'une nouvelle référente employeur sur la thématique du harcèlement sexuel et agissement sexiste ainsi que des RPS en la personne de Nathalie VASSEL.

Prochaine réunion du CSEE : Le 10 mars 2023 à 10 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 12H43.**

Annexe 1 : Notification d'avis du CSEE sur les travaux du bâtiment de Startevo à Boulogne-sur-Mer.

Les élus du CSEE ont été consultés le 12 décembre 2022 sur les travaux du bâtiment de Startevo à Boulogne-sur-Mer.

Réaliser les travaux est une nécessité au vu de l'état général du bâtiment.

L'avis est donc favorable, cependant, après la visite du site par les 3 élus du CSEE le 27 janvier 2023, les élus s'interrogent sur les conditions de travail des collaborateurs.

- Les nuisances sonores et les vibrations, tant pour le personnel que les apprenants, pendant les travaux n'ont pas été mesurées.

- La présence d'amiante est un risque avéré quant à la santé des collaborateurs et des apprenants.

- L'installation de locaux temporaires sur une zone à l'arrière du bâtiment doit se faire pour minimiser l'impact des travaux tout en respectant les règles élémentaires de Sécurité et les Conditions de travail, pour les apprenants et les personnels

Lors de cette visite du site de Boulogne, 3 élus CSEE ont relevé l'absence totale de l'affichage obligatoire.

Au vu des éléments précédemment cités, nous souhaitons une réunion exceptionnelle de la CSSCT en présence du directeur du site pour nous transmettre l'ensemble des éléments prévus pour la mise en sécurité du site de Boulogne pendant les travaux (prévus sur plusieurs mois) ainsi que le planning prévisionnel des dits travaux.

Annexe 2 : Notification d'avis du CSEE de la mutation d'un Chargé de formalités CFE au sein de la CCI Littoral Hauts de France.

Les élus du CSEE ont été consultés le 12 décembre 2022 sur le projet de mutation d'un chargé de formalités CFE au sein de la CCI Littoral Hauts de France.

En raison de la mise en place par l'Etat d'une plate-forme dématérialisée gérée par l'INPI en lieu et place des actuels Centres de Formalités des Entreprises, une mutation va devoir être réalisée au sein du service Formalités.

Les membres élus du CSEE ne peuvent que déplorer :

- les collaborateurs CFE de la CCI Littoral ont perdu en polyvalence. En effet, les collaborateurs concernés étaient formés pour l'un au Carte d'agent immobilier et pour l'autre aux formalités internationales. Ces missions leur ont été supprimées alors même que la fin de mission CFE était déjà connue.

- une mutation qui va engendrer un temps de trajet fortement accru sur une portion autoroutière fortement accidentogène

- une mutation imposée pour un collaborateur afin de gérer la nouvelle mission d'assistance publique via une borne alors même que la suppression du CFE va faire diminuer considérablement le nombre de visiteurs.

Le service CFE à l'agence de Calais fonctionnait jusqu'à présent sur 1 permanence hebdomadaire suffisante pour absorber le flux de rdv et de demandes. Les élus s'interrogent sur la nécessité de la présence d'un collaborateur à temps plein, d'autant plus que l'accueil assure déjà une mission de premier niveau de renseignement et pose de rdv dans l'agenda des collaborateurs.

Présence à l'agence de Calais de 2 collaborateurs au sein du service Formalités, qui ont travaillé au CFE, qui sont formés au Guichet Unique et qui ont un accès à la plate-forme.

Au vu de l'ensemble des éléments précédemment cités, le CSEE émet un avis défavorable.

Annexe 3 : Notification d'avis du CSEE sur le projet de déménagement de l'agence de Boulogne-sur-Mer.

Les élus du CSEE ont été consultés le 12 décembre 2022 sur le projet de déménagement de l'agence de Boulogne-sur-Mer.

L'hôtel consulaire actuel a besoin de travaux afin de mieux répondre aux besoins des collaborateurs et des clients.

Les membres du CSEE déplorent néanmoins les conditions dans lesquelles est prévu ce déménagement.

Nous constatons un manque de concertation avec le responsable d'agence et les collaborateurs.

Le bâtiment de l'Hoverport est situé dans une zone excentrée accidentogène, les membres du CSEE s'interrogent sur :

- une perte de proximité induite par ce transfert, risque de déperdition des clients.
- l'absence de transports en commun permettant une accessibilité sécuritaire.
- l'absence d'infrastructure de sécurité permettant l'usage de la mobilité douce et durable : 3 salariés se rendent en vélo, trottinette sur leur lieu de travail.
- le passage de bureau individuel au concept d'open space ce qui entraîne une perte de qualité de condition de travail, perturbation dans la réalisation des tâches, difficulté de préservation de la confidentialité des échanges.
- le besoin de recourir à des salles en externe pour réaliser les formations.

Par ailleurs, le projet de rénovation de l'hôtel consulaire de Boulogne représente de part sa situation stratégique au centre du territoire de la CCI Littoral, un enjeu majeur en termes d'image auprès des ressortissants.

En l'état, au vu de l'ensemble des éléments précédemment cités, le CSEE émet un avis défavorable. Le CSEE souhaite une analyse des futures conditions de travail et une visite du site par la CSSCT.

ANNEXE 4 : Projet de mutation géographique

Dans la continuité de la mutualisation et l'optimisation des activités des fonctions support, la Direction de la Communication a été réorganisée en juin 2022.

Les premiers mois ont permis à l'équipe managériale pilotée par Fanny Lefebvre, Directrice Communication et Affaires publiques, d'organiser les compétences afin d'assurer une meilleure lisibilité de notre organisation et une cohérence entre nos communications à l'échelon régional et nos communications à l'échelon local.

Cette réorganisation permet de professionnaliser nos activités sur des missions transverses liées à notre organisation régionale tout en maintenant, une activité forte de communication et proximité dans les territoires, avec la présence d'un référent communication dédié par territoire.

Depuis près de 8 mois, le référent de communication de la CCI Oise est en arrêt maladie et a récemment formulé une demande de CCART qui est actuellement à l'étude. Si les équipes de la Direction régionale de la Communication ont pu jusqu'ici, à tour de rôle, venir en renfort pour assurer une continuité du service, il devient urgent en ce début d'année de trouver une solution pérenne pour permettre à la CCI Oise d'animer une communication de proximité.

Dans un souci toujours permanent d'optimiser nos compétences et d'équilibrer leur répartition dans les territoires, le choix a été fait de privilégier une ressource interne, expérimentée pour assurer cette fonction.

Au regard des ressources initialement affectées au sein de la CCI Amiens-Picardie, en l'occurrence 3 collaboratrices, il a décidé, en fonction de leurs compétences et missions respectives :
- d'en maintenir l'une d'elles sur des missions régionales
- de repositionner l'une d'elles sur des missions régionales
- de proposer à la dernière de rejoindre la CCI Oise en tant que responsable communication (service générale + formation)

L'intéressée a été reçue dans cette perspective par François Cothenet le 13/12/2022 et a fait part de son intérêt pour cette proposition.

Après avoir également échangé sur les enjeux du poste avec Fanny LEFEBVRE, elle a rencontré Laurence HURNI, Directrice Exécutive de la CCI Oise, le 25 janvier dernier.

Ce nouveau lieu de travail serait distant de plus de 50 kilomètres de son lieu de travail habituel, rendant ainsi applicables les dispositions de l'accord relatif à la mutation géographique à l'initiative de l'employeur prévues à l'annexe 5 de l'article 28 du statut.

Conformément à ces dispositions, le cas échéant, après la saisine pour avis du CSEE (en lieu et place de la CPR), un courrier de notification de la mutation géographique sera adressé à l'intéressée au moins un mois avant la prise des nouvelles fonctions. Cette dernière disposera d'une période de test de 6 mois à l'issue de laquelle, elle pourra refuser la mutation géographique, auquel cas, s'engagera la procédure de licenciement pour refus de mutation géographique.